



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **35-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 18 septembre 2013**

Le dix-huit septembre deux mille treize, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 05 septembre 2013

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 12

Présents : Michel BAFFERT, Valérie BELLE, Yannick BOULARD, Christian COIGNÉ, Claudine DIDIER, Jacques GAUTHIER(2, pv de M REPELLIN), François GILABERT, Véronique GONNET, Marilyn MASTROMAURO, Patrick MOLINARO, Jacqueline TESSAIRE.

Absents excusés : Aldo CARBONARI, Jeanine CARRIER, Sylvain CIALDELLA, Gisèle FRIER, Guy JULLIEN, Marcel REPELLIN, Denis ROUX.

Secrétaire de séance : Véronique GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE-PERSONNEL

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire-Modifications

Rapporteur : Christian COIGNÉ

Le Président rappelle à l'assemblée :

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (titre 1 – chapitre 2) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012 créent pendant une durée de 4 ans des modes de recrutement réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions.

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emploi, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le centre de gestion dans le cadre de conventions, soit des concours réservés, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, **après avis du comité technique compétent (comité technique paritaire placé auprès du centre de gestion pour les collectivités de moins de 50 agents)**, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

La délibération initiale adoptée le 04.04.2013 avait prévu une ouverture de poste pour 2012, au lieu de 2013, il convient donc de modifier le Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire adopté le 04.04, en mentionnant 2013 comme année d'ouverture des postes

Le Président propose à l'assemblée,

- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :
- De conventionner avec le centre de gestion de l'Isère pour l'organisation des sélections professionnelles

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

1- Emplois ouverts aux commissions de sélection professionnelles		Nombre d'agents éligibles	Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts)					Total des postes ouverts
			2012	2013	2014	2015	2016 (jusqu'au 16/03)	
Grade et fonctions	Catégorie (A / B / C)							
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	4		1				1

1- Emplois réservés sans concours (le cas échéant)		Nombre d'agents éligibles	Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts)					Total des postes ouverts
			2012	2013	2014	2015	2016 (jusqu'au 16/03)	
Grade								
Adjoint administratif 2° classe								
Adjoint technique 2° classe								
Adjoint d'animation 2° classe								
Adjoint du patrimoine 2° classe								
Agent social 2° classe								

2- FACULTATIF : Prévisions de transformation des CDD en CDI

Après débat

LE COMITE SYNDICAL

ADOpte : le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire modifié

DIT que la présente délibération remplace la délibération n° 15-13 du 04 avril 2013

CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 19 septembre 2013

Le Président,
Christian COIGNÉ

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMITE SYNDICAL SEYSSINET-PARISSET" and a star symbol. The signature is a stylized, cursive "C" followed by a horizontal line.